

874  
COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, de M. ROUSTAN tendant à rapprocher les fonctionnaires qui, étrangers au département, sont unis par le mariage soit à des fonctionnaires du département, soit à des personnes qui y ont fixé leur résidence. (N° 369, année 1920. — Urgence déclarée.)

(Nommée le 30 juillet 1920.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : CATALOGNE. S  
2<sup>e</sup> — GALLET.  
3<sup>e</sup> — ERMANT. P  
4<sup>e</sup> — ROUSTAN. R  
5<sup>e</sup> — DONON.  
6<sup>e</sup> — JOSSOT.  
7<sup>e</sup> — SERRE.  
8<sup>e</sup> — DUQUAIRE.  
9<sup>e</sup> — GENTIL.



1

Séance du 31 Janvier 1920

Président: M. Guinand.

Secrétaire: M. Catalogue

Proposition de loi de M. Roustan relative  
au rajeunissement des professeurs révoqués:

M. Roustan a été nommé rapporteur  
le président le secrétaire

Elmann

M. Catalogue

Réunion du 17 Février 1921

M. Roustan, Rapporteur expose l'histoire  
du Projet, communique les documents, et, après de  
longues observations de M. Guinand, Jonot, Ouguier,  
la Commission décide de passer à la discussion de  
l'article.

Toutefois on réserve la question des  
pourcentages. La Commission décide à l'unanimité  
de poser des questions à ce sujet aux Dires Municipales,  
et d'attendre pour déposer le Rapport, les réponses demandées.

Elmann

M. Roustan

Réunion du 23 Mars 1921

M. Roustan rapporteur apporte, au sujet du  
pourcentage, les renseignements qui ont été fournis  
par le Ministère de l'Instruction Publique pour  
les 3 enseignements. Ces chiffres sont examinés  
et discutés par les membres présents. M. Jonot,  
Gallet apportent des précisions qui permettent  
de conclure que ces chiffres ne peuvent servir de

can à l'établissement attendu du pourcentage.  
En conséquence, le chiffre primitivement établi  
sera conservé, tout en réservant les modifications  
possibles dans le cas où de nouveaux éléments  
seraient soumis à la Commission.

M. Roustan, et autres, à déposer  
le rapport, après les quelques retouches nécessaires

Le Président

Le Secrétaire